

Installation du conseil municipal élu

le 15 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le vingt cinq du mois de mai à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de SERVANT

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

AGUES Nicolas	CHARBONNIER Nadine	GIRARD Alain
BOREL Jérôme	DEFRETIERE David	MILLER Nathalie
BOURNAT Stéphane	DELRIEU Agnès	MOULY Josette
CAZADE Anasthasia	DUBOST Séverine	NIGON Florent
CHAMPOMIER Gilles	DURIN Sylvain	SUCHET David

1. Installation des conseillers municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de M. DURIN Sylvain, maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M. NIGON Florent a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du maire

2.1. Présidence de l'assemblée

Josette MOULY, en qualité de plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ELECTION DU MAIRE :

Chaque conseiller, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électorale)	0
Nombre de suffrages exprimés :	15

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Sylvain DURIN : quinze voix (15)

M. Sylvain DURIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

DÉSIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, il y a lieu de prévoir le nombre d'adjoints à désigner pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à trois le nombre d'adjoints pour la commune de Servant.

ÉLECTION DU PREMIER ADJOINT :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Sylvain DURIN, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Gilles CHAMPOMIER : quinze voix (15)

M. Gilles CHAMPOMIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Sylvain DURIN, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu : M. Stéphane BOURNAT : quinze voix (15)

M. Stéphane BOURNAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT :

Il a été procédé, ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Sylvain DURIN, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint.

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8
A obtenu : Mme Josette MOULY : quinze voix (15)	

Mme Josette MOULY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installée.

Le conseil a ensuite délibéré sur un certain nombre de délégations consenties au Maire suivant art. L2122-22 du CGCT.

Le conseil a fixé le montant des indemnités du Maire et des adjoints comme suit :

NOMS PRENOMS	FONCTION	MONTANT BRUT MENSUEL EN %
DURIN Sylvain	MAIRE	35.65%
CHAMPOMIER Gilles	1er ADJOINT	9.46%
BOURNAT Stéphane	2ème ADJOINT	9.46%
MOULY Josette	3ème ADJOINT	9.46%

Il est précisé que les indemnités des élus ont été diminuées afin de pouvoir mettre en place une indemnité à deux conseillers délégués. L'enveloppe budgétaire est ainsi respectée.

Délégation auprès des syndicats extérieurs :

Communauté de Communes : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER

Membres du CCAS : Nadine CHARBONNIER, Agnès DELRIEU, Séverine DUBOST, Nathalie MILLER

SIV : Stéphane BOURNAT, Alain GIRARD

EPF-SMAF : Gilles CHAMPOMIER (titulaire) Josette MOULY (suppléante)

Correspondant Défense : Anasthasia CAZADE

SIEG : Florent NIGON (titulaire) Sylvain DURIN (suppléant)

CNAS : Josette MOULY (déléguée élue) Evelyne MOUSSET (déléguée personnel)

Sioule et Morge : Josette MOULY (titulaire) Jérôme BOREL (titulaire) Sylvain DURIN (suppléant)

SEMERAP : Josette MOULY

SICTOM : Gilles CHAMPOMIER, Nadine CHARBONNIER

SMADC : Sylvain DURIN (titulaire) Gilles CHAMPOMIER (suppléant)

COMMUNES FORESTIERES : Alain GIRARD

FREDON : référent ambroisie : David SUCHET

CAUE : Sylvain DURIN

Commissions communales :

Appel d'offre Travaux - Ouverture des plis : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Josette MOULY, Nicolas AGUES, Jérôme BOREL

Budget – Finances : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Stéphane BOURNAT, Josette MOULY

Voirie – Cimetière : Stéphane BOURNAT, Alain GIRARD,

Non élu : Henri BIDET, Michel DEBOUDARD, Mickaël PETITJEAN.

Bâtiments – Patrimoine - Eclairage public : Gilles CHAMPOMIER, Josette MOULY, Florent NIGON

Ecole - Cantine: Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Nathalie MILLER, Nadine CHARBONNIER, Agnès DELRIEU

Salle des fêtes : Jérôme BOREL, David DEFRETIERE

Vie associative – Sport – Jeunesse : Sylvain DURIN, Florent NIGON, Agnès DELRIEU

Plan d'eau – Camping : David DEFRETIERE, Alain GIRARD, Nicolas AGUES,

Non élu : Gilles BOTTINI

Pêche communale : David DEFRETIERE, Jérôme BOREL, Nicolas AGUES, Alain GIRARD,

Non élu : Claude LORIEUX, Gaël GAZUR, Christophe PEYNET, Axel ROOSE, Thierry JANVIER

Urbanisme –: Sylvain DURIN, Josette MOULY, Stéphane BOURNAT

Aménagement du territoire – Fleurissement : Sylvain DURIN, Jérôme BOREL, David SUCHET, Florent NIGON

Responsables des employés communaux : Sylvain DURIN, Stéphane BOURNAT

SANTE : Agnès DELRIEU, Nadine CHARBONNIER, Séverine DUBOST

Tourisme – Communication : Agnès DELRIEU, Anasthasia CAZADE

DEVELOPPEMENT DURABLE : Nathalie MILLER, Anasthasia CAZADE, David SUCHET

Désignation des membres extérieurs du CCAS :

Patricia CHAMPOMIER, Henri BIDET , Jeanine DEBOUDARD, Bernadette MAURICE